

Zeitschrift: Schweizer Kunst = Art suisse = Arte svizzera = Swiss art
Herausgeber: Visarte Schweiz
Band: - (1907)
Heft: 69

Artikel: La participation des artistes suisses à l'Exposition internationale des Beaux-Arts e Venise
Autor: A.S.
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-626884>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 15.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>



Septembre 1907

N° 69

Septembre 1907

Prix du Numéro 25 cts.
 Prix de l'abonnement pour non-sociétaires Fr. 5.— par an

Preis der Nummer 25 cts.
 Abonnementspreis für Nichtmitglieder Fr. 5 per Jahr

SOMMAIRE :

1° La participation des artistes suisses à l'Exposition internationale des Beaux-Arts, de Venise. — 2° Conférence entre les Présidents des Sociétés artistiques suisses. — 3° A propos d'un article de M. L. Ritter sur l'Art Suisse. — 4° Communications du Comité Central. a) Assemblée des délégués à Soleure. Réunion familière de la Société à Soleure. — 5° Expositions a) de la Société à Soleure, b) Municipale à Genève. — 6° Nouvelles des Sections. — 7° Nécrologie: M. Emile Lauterburg. — 8° Nouvelles diverses. Expositions. — Petite Gazette.

La participation des artistes suisses à l'Exposition internationale des Beaux-Arts de Venise.

Plusieurs membres de notre société ayant manifesté le désir de voir la Suisse représentée à l'Exposition de Venise et notre comité ayant pris l'engagement, lors de l'assemblée générale, d'étudier cette question, M. Silvestre et Maillard architecte, président et trésorier de notre société, sont allés sur place examiner les conditions dans lesquelles cette exposition pourrait s'organiser.

M. le député Fradeletto, secrétaire général de l'Exposition, s'est très obligeamment mis à la disposition du comité pour lui donner tous les renseignements utiles et a manifesté le très vif désir de voir la Suisse prendre part à cette manifestation.

De notre côté, étant donné les facilités qui nous seraient accordées, et les avantages que nous pourrions retirer

d'une participation collective au plus grand marché de peinture actuel, nous avons pu considérer comme indispensable la création d'une Salle suisse à la prochaine Exposition en 1909. Restent à trouver les moyens et la forme sous laquelle cette participation pourra avoir lieu.

Cette question figure à l'ordre du jour de l'assemblée des délégués convoquée à Soleure pour le 9 octobre.

L'organisation de cette Exposition ne laisse rien à désirer et les œuvres exposées le sont dans les meilleures conditions possibles. Une sélection sévère permet d'offrir dans toutes les sections un choix d'œuvres des meilleurs artistes. Malgré cela nous avons le sentiment qu'en Suisse nous pouvons réunir un nombre d'œuvres suffisant et dont la qualité ne serait pas inférieure à celle des autres nations.

Trente-quatre salles sont mises gratuitement à la disposition des différents pays prenant part à cette manifestation et chacun d'eux a la responsabilité du choix des œuvres, de l'installation et décoration du salon qu'il occupe (à ses frais). Un seul pour le moment, la Belgique, est en dehors du Palais officiel.

Ce dernier pays a préféré faire les frais d'une construction spéciale et son exemple sera suivi par la Hongrie qui a déjà annoncé pour l'année 1909 son intention d'établir son exposition dans un pavillon spécial pour la construction duquel les intéressés ont déjà réuni la somme importante de 200,000 couronnes.

Il va sans dire que nous ne pouvons pas nous lancer dans

une entreprise de ce genre. Nous devons nous contenter d'une des très belles salles mises à notre disposition, ou bien d'un pavillon existant actuellement qui nous est offert, mais dont tout l'aménagement serait à créer.

Quelque soit la solution adoptée et sans vouloir rivaliser de luxe avec d'autres sections, comme l'exposition allemande ou autrichienne qui dépensent chacune environ 25,000 francs pour l'organisation de leur salle, il nous faudra cependant disposer d'une certaine somme dont nous pourrions fixer le chiffre prochainement, sitôt que notre trésorier, M. Maillart, nous présentera le devis du projet adopté.

Il s'agira de savoir par quels moyens nous voulons nous la procurer et si nous pouvons demander un subside à la Confédération.

Cette question est à étudier.

Pour le moment, nous devons nous entendre sur la question de principe et décider si nous voulons prendre part à cette Exposition.

L'opinion du comité central est que nous devons faire tout ce que nous pouvons pour y être représentés.

Quelques chiffres montreront mieux que tous les raisonnements l'importance de cette manifestation. Chaque jour amène environ 3000 visiteurs de tous pays, et jusqu'à aujourd'hui le chiffre des ventes a dépassé la somme de 400,000 francs.

A. S.

La Conférence entre les Présidents des Sociétés Artistiques Suisses.

La conférence annoncée entre les présidents du Kunstverein de la Secession et de la Société des Peintres, Sculpteurs et Architectes suisses, a eu lieu le 23 septembre à Genève, sous la présidence de M. Vuillermet, président de la commission fédérale de Beaux-Arts.

Cette conférence fut décidée, rappelons-le, par la commission fédérale des Beaux-Arts à la suite des divergences de vues assez graves qui se manifestèrent entre les différents éléments constituant les groupes représentés à cette séance, et à propos du nouveau règlement de la commission.

L'idée de ces messieurs, était de rechercher un terrain d'entente entre les différents groupes, permettant d'éviter des polémiques stériles et destiné à donner plus de poids aux revendications collectives des artistes suisses.

Il est bien certain que si nous pouvons organiser une fédération des Sociétés artistiques laquelle serait l'organe de tous les artistes nous serions beaucoup mieux placés pour nous faire écouter et l'on enlèverait par ce moyen à nos adversaires leur principal argument, derrière lequel ils dissimulent leur antipathie pour les artistes, et qui consiste à tirer parti de leur division pour refuser l'appui qui leur est nécessaire.

C'est le sens d'une intéressante proposition de M. Abt tendant à ce but et destinée en même temps à régler l'organisation d'Expositions circulantes d'accord avec notre société.

Nous sommes tout à fait disposés à étudier cette proposition à un point de vue absolument objectif. Il semble qu'elle pourrait aboutir à de bons résultats, et nous la soumettrons à l'examen des membres de notre société sitôt que les grandes lignes en seront arrêtées. Votre président a été chargé lui-même de mettre au point les idées échangées à ce sujet et de présenter un projet d'organisation.

Il va sans dire cependant, que, quelque soit le résultat de ces pourparlers nous garderons toute notre indépendance et nous conserverons les avantages que nous possédons.

A ce point de vue, nous avons regretté de ne pouvoir, à cette conférence discuter mieux que nous ne l'avons fait le nouveau règlement de la commission.

Il résulte cependant de la conversation engagée, qu'il serait facile de s'entendre sur les points en discussion, mais étant donné que la commission s'est désaisie de son projet et qu'il n'y a plus d'autre décision à attendre que celle de M. le Conseiller Ruchet, nous ne pouvons que nous opposer à l'ensemble de ce document et prier M. le Conseiller fédéral de s'en tenir à l'ancien texte, bien préférable au nouveau.

Il y a une autre raison qui motive en faveur du *statu quo* jusqu'à nouvel avis. C'est précisément le fait que des modifications vont se produire dans l'organisation des Expositions soit du Turnus ou de notre société, soit même dans le salon national.

La difficulté de trouver des locaux appropriés et les frais considérables nécessités par l'aménagement de ces expositions nous obligeront de nous rallier à des combinaisons nouvelles, propres à nous éviter des dépenses inutiles et qui nous permettront d'employer cet argent à des acquisitions par exemple, plutôt qu'à des constructions ou décorations de salles ou autres frais occasionnés par l'administration de ces expositions.

D'un autre côté l'Exposition municipale de Genève vient de prouver encore une fois que le système adopté actuellement pour la nomination et le fonctionnement du jury ainsi que pour le placement des œuvres exposées offre de nombreux inconvénients et mécontente la plus grande partie des artistes reçus sans parler de ceux qui sont refusés.

La tâche des membres du jury nommés dans ces conditions est excessivement délicate. On ne devrait jamais mettre un artiste de tendance très marquée dans la situation d'avoir à juger un collègue procédant à des recherches dans une direction absolument opposée.

Il y a incompatibilité entre certains talents et, tel juré votant selon sa conscience, refusera des œuvres jugées très intéressantes par d'autres artistes et vice versa. Si au con-